

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 81830178.0

51 Int. Cl.³: A 61 G 17/00

22 Date de dépôt: 01.10.81

30 Priorité: 15.10.80 IT 4990380
15.10.80 IT 3607380 U

43 Date de publication de la demande:
23.06.82 Bulletin 82/25

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB LI LU NL SE

71 Demandeur: Cipriano, Micciché
Via Roma No. 2
I-92025 Casteltermini (Agrigento)(IT)

72 Inventeur: Cipriano, Micciché
Via Roma No. 2
I-92025 Casteltermini (Agrigento)(IT)

54 **Cercueil unique pour le convoi et l'ensevelissement.**

57 Le "Cercueil Unique", dont à l'invention, est constitué par de plastiques renforcés, par les deux éléments essentiels, la résine-polyester et le tissu de laine de verre, avec du rembourrage de "poliuretano" pour conférer l'épaisseur. Les propriétés physiques, mécaniques et chimiques des matériels dont on parle sont bien connues, comme la résistance à la traction, à la compression, à la flexion, au coup, à toutes les températures, la dureté superficielle et l'élasticité et la résistance à de particuliers réactif chimiques et acides.

Le "Cercueil Unique" caractérisé par tout cela, élimine la double caisse de zinc ou d'autre métal, pour le convoi et les ensevelissement des dépouilles mortelles et il les conserve plus longuement. Il est constitué par une partie extérieure d'une épaisseur de six millimètres de plastique renforcé d'un rembourrage de "poliuretano" dilaté de l'épaisseur de vingt millimètres et d'une épaisseur de quatre millimètres à l'intérieur encore de plastique renforcé tout cela confère une épaisseur globale de trente millimètres. A l'intérieur on réalisera un double fond (Voyez les dessins A2, B2, B3, détail, C2, C3, détail, s'il vous plaît) en plastique renforcé, qui se pose sur des barreaux placés transversalement et percés soit les barreaux susmentionnés soit le double fond de sorte qu'on crée un interstice de cinquante millimètres d'hauteur, entre les deux fonds qui permet de drainer les humeurs de l'organisme qui seront absorbés par un filtre en éponge avec des cellules ouvertes et avec une grande capacité d'absorb-

tion; le liquide absorbé par l'éponge va se stabiliser avec elle. Les dessins A1, B1, C1, en donnent le façonnage et la ligne. Ce qui caractérise le cercueil unique, au-delà des types des matériels employés, c'est la réalisation du double fond avec le système de drainage des humeurs de l'organisme humaine. Le système productif a le caractère industriel avec le moulage à pièce unique de la caisse et du couvercle et avec la production en série. Les avantages sont multiples: l'élimination de la double caisse, grâce aux propriétés des matériels qu'on emploie pour la réalisation du cercueil unique; la sécurité pendant des longs convois, comme, par exemple, d'une extrémité à l'autre du territoire national; la sécurité donnée par la résistance du matériel et par l'isolation thermique conférée par le "Poliuretano", particulièrement pendant les saisons chaudes; l'imperméabilité aux liquides et aux gaz; l'élimination des inconvénients hygiéniques dans l'ensevelissement; la conservation plus longue des corps.

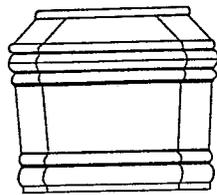
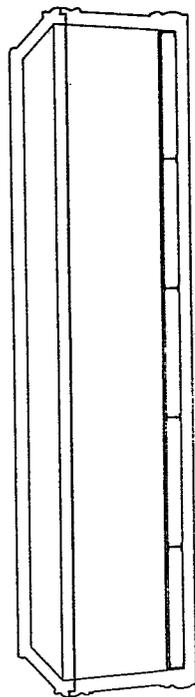
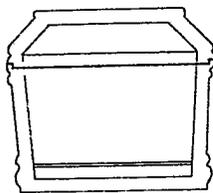


FIG. 6B



Description annexs à la demande de Brevet d'Invention

Industrielle et de Modèle ayante pour Titre:

"Cercueil pour le Convoi Funèbre et L'ensevellissement

t dépeuilles Mortelles", au nome de MICCICHE* CIPRIANO

né à CASTELTERMINI (Italia) le 24/9/1934 et là rési

dant et domicilié Rua Rome N° 2.

Code fiscal *MCC CRN 34P24 C275W*.

Déposée en date de 15/10/1980 par le verbal N°

per le Bureau Central des Brevets -ROME.

Le "Cercueil Unique", dont à l'invention est carateri

sé par la création du double fond, percé qui forme

un interstice pour drainer les humeurs de l'organis

me, par le façonnage en pièce unique de la caisse

proprement dite et du couvercle, par de matériel ne

pas* bio-dégradable*.

Il est connu que le convoie funebre et l'ensevellis

sement des depouilles mortelles arrive par un cercu

eil double. Le fait qu'on se sert du double cercueil

(l'un en zinc et l'autre en bois) met en évidence que

le seul cercueil en bois ne réponé pas aux qualités

requisas par le réglemeent de Police Mortuaire et de

l'hjgiène, pour les ensevellissements d'où la néces

sité du double cercueil, l'un en zinc ou métal et l'au

tre en bois, parce que le bois appartient aux maté

riels* bio-dégradables* et il ne peut pas garantir

l'imperméabilité aux liquides et aux gaz.

Il est une réalité que l'ensevelissement dans les Tombeaux se produit en mesure de plus en plus grande, avec une tendance à s'accroître aussi bien pour la disponibilité de colobiers à niches ou tombeaux-niches que pour la réalisation de plus en plus énorme de caveaux de famille à niche et qu'il arrive des inconvénients à caractère hygiénique à cause des cercueils qui sont construits en matériel "bio-dégradable".

La caisse en bois appartient à la catégorie des matériels "bio-dégradables", mais n'y devrait pas appartenir la caisse en zinc. Il semblerait que à garantir des inconvénients à caractère hygiénique, au-delà de la caisse en bois, contribuerait la structure de maçonnerie des tombeaux à niches.

il est connu par la science des constructions que même si dans les structures de maçonnerie on a adopté tous les systèmes nécessaires pour les rendre imperméables aux liquides et au gaz, on ne peut pas les rendre imperméables du côté de la plaque de fermeture de la niche parce que les mortiers de sucer pendant leur séchage font le retrait et cela provoque des fissures presque invisibles, mais qui peuvent faire passer les liquides et les gaz. L'hygiène reste confiée pour la grande partie à la caisse de zinc, même elle vulnérera

ble, g parce que en venant au contact des acides des humeurs de l'organisme, comme l'acide lactique, le zinc en peu de temps se corrode encore plus dans la zone du fond où ces liquides vont s'accumuler. Quand la corrosion de la caisse de zinc est arrivée elle passe à celle de bois et ensuite le liquide envahit aussi bien la structure de maçonnerie et à travers les fissures capillaires dans quelques cas il se repant vers l'estérieur avec de l'épanchement de gas et de la puanteur surtout pendant les soisons chaudes. Les dispositions en vigueur de la loi permettent que pour les ensevelissements on peut se servir, pour les cercueils, d'autres matériels differents, du bois et du zinc ou des metaux, mais non pas "bio-dégradables".



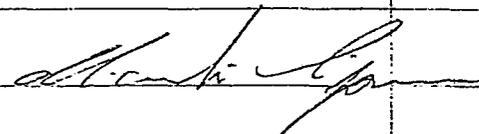
REVENDEICATIONS

1) Le "Cercueil unique" est réalisé avec un double fond percé qui au travers des trous de lui même commuⁿiquants avec l'interstice des deux fonds, de 50 (cinquante) millimètres de haut, permette de freiner les humeurs de l'organisme absorbés par un filtre en sponges ou d'autre material équivalent.

2) Le "Cercueil unique" est réalisé en une pièce unique du cercueil proprement dit, entre le fond et les parois latérales sans la nécessité d'assemblages continus collatéraux entre les parties qui le composent, et la construction en une pièce unique du couvercle.

3) Le Cercueil entier est formé par deux pièces distinctes en caisse - couvercle. Pour la fermeture hermétique de l'assemblage entre la caisse et le couvercle on pour^vra avec des vis et avec une soudure par un adhésif approprié placé en des petits tubes en quantité suffisante au but.

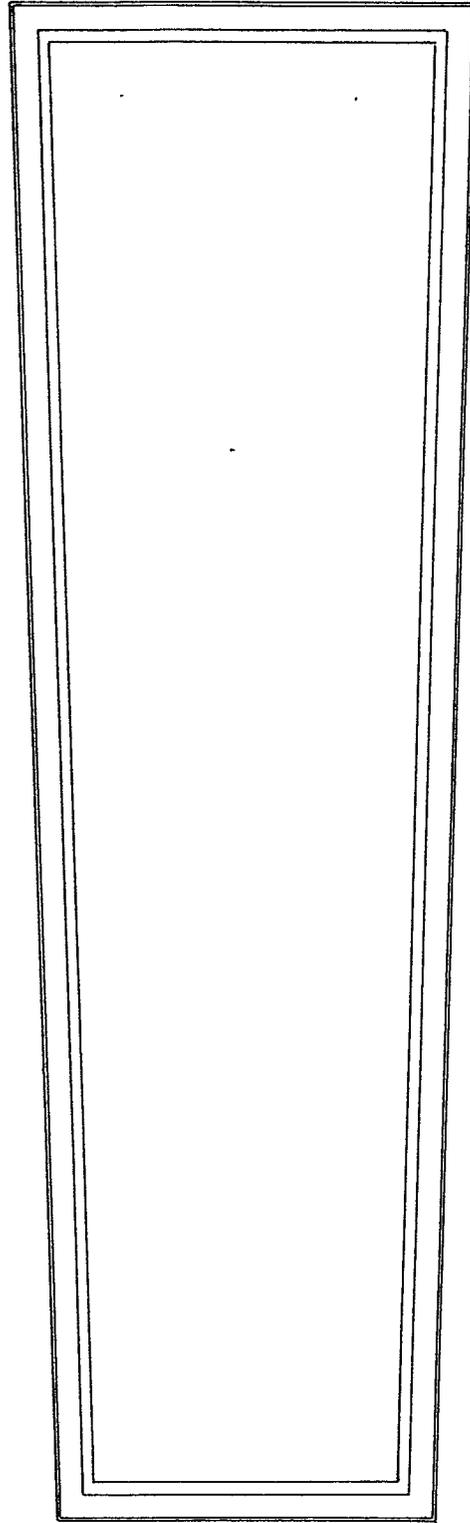
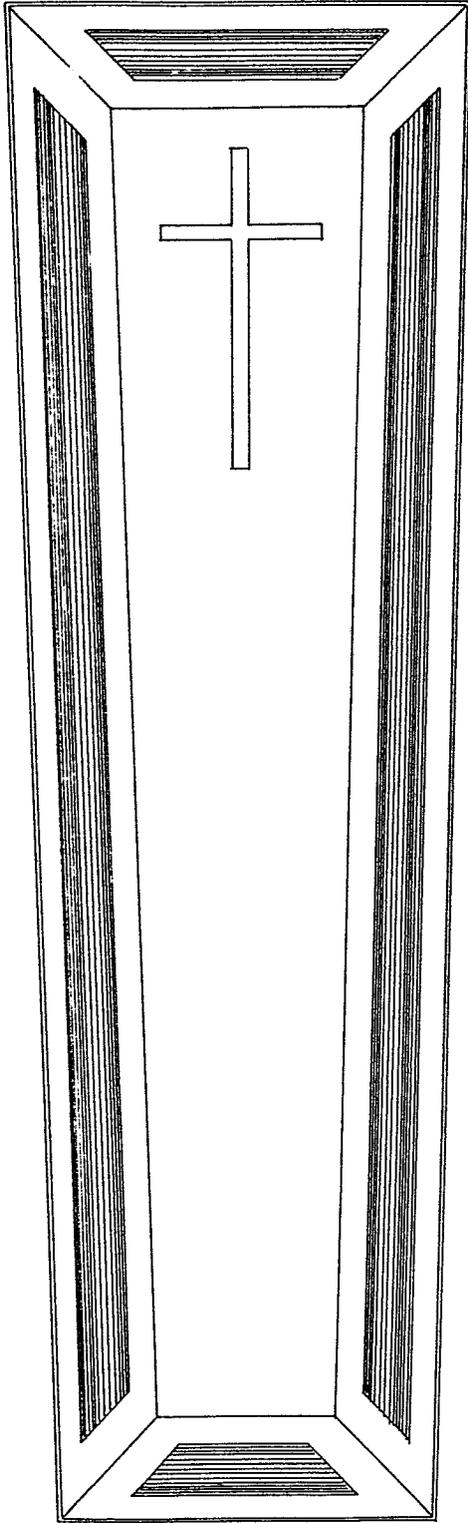
4) Tout cela comm^m il est décrit, revendiqué et illustré, dans les limites du brevet présent, aux buts qui suivent.



0054520

FIG. 1/B

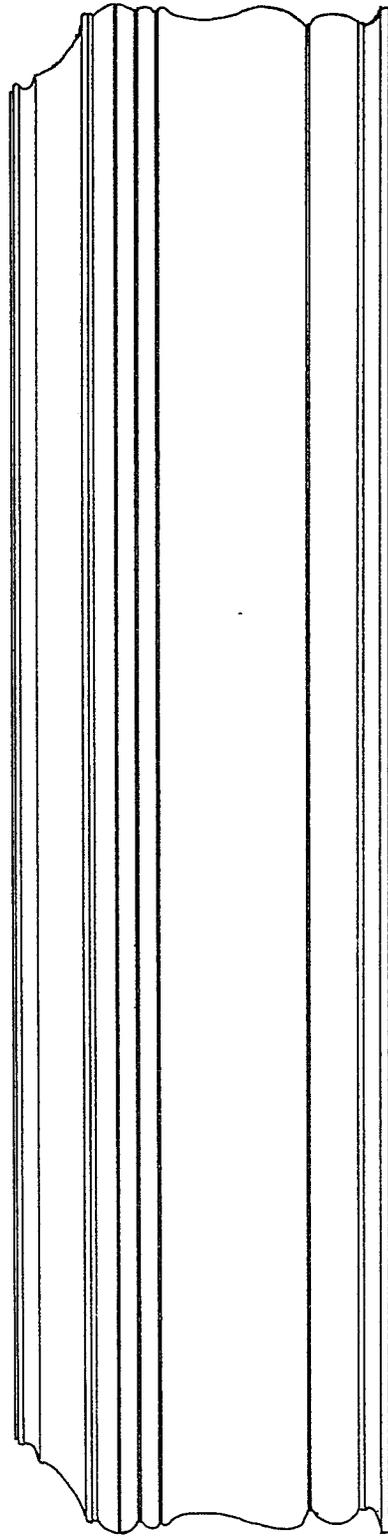
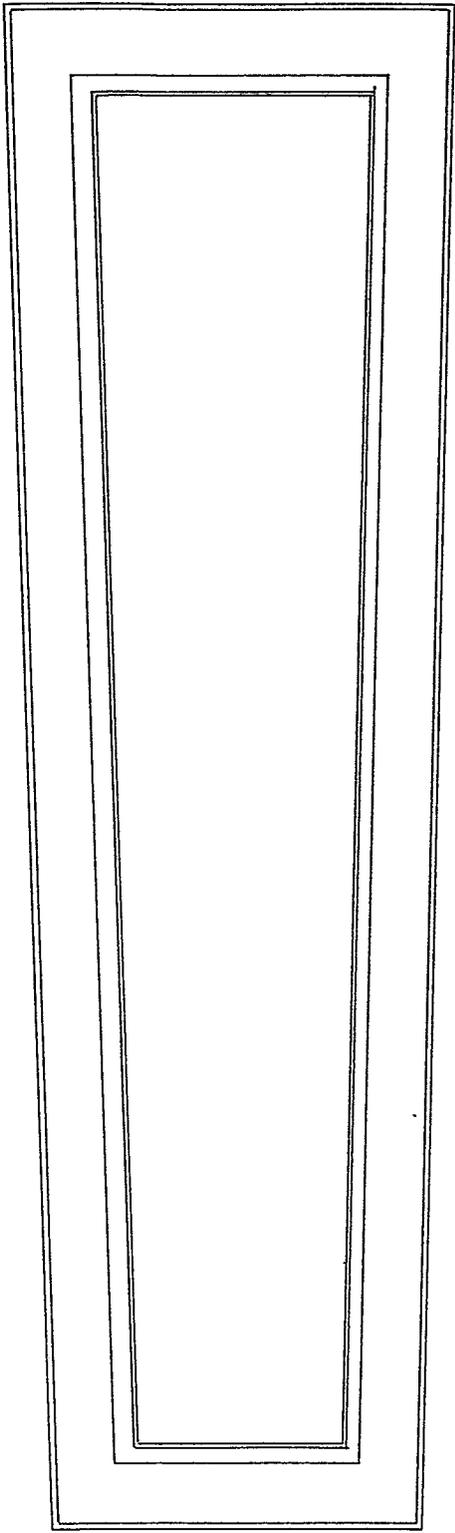
1/8



0054520

FIG. 2/B

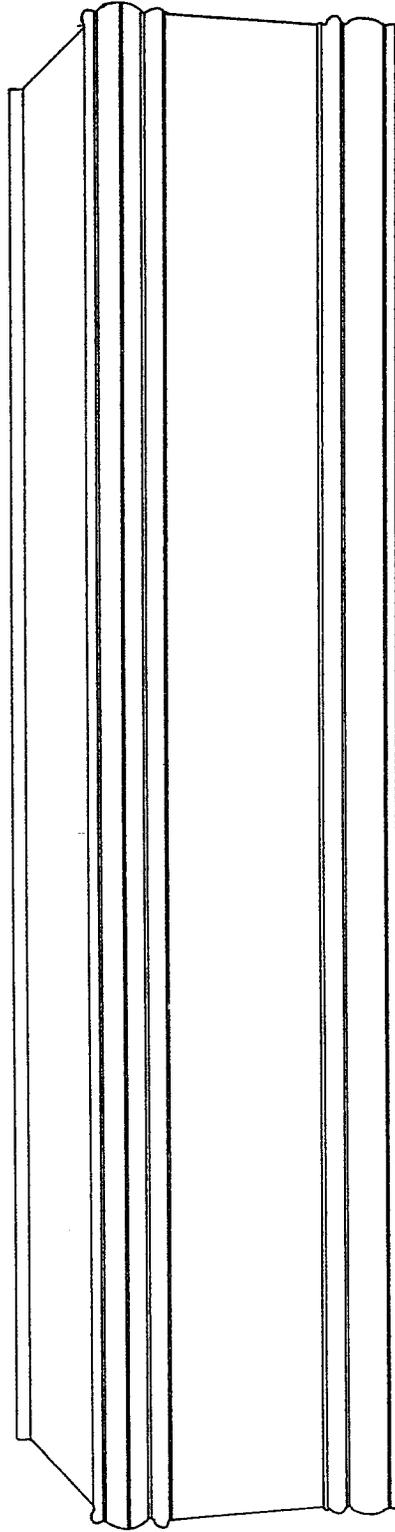
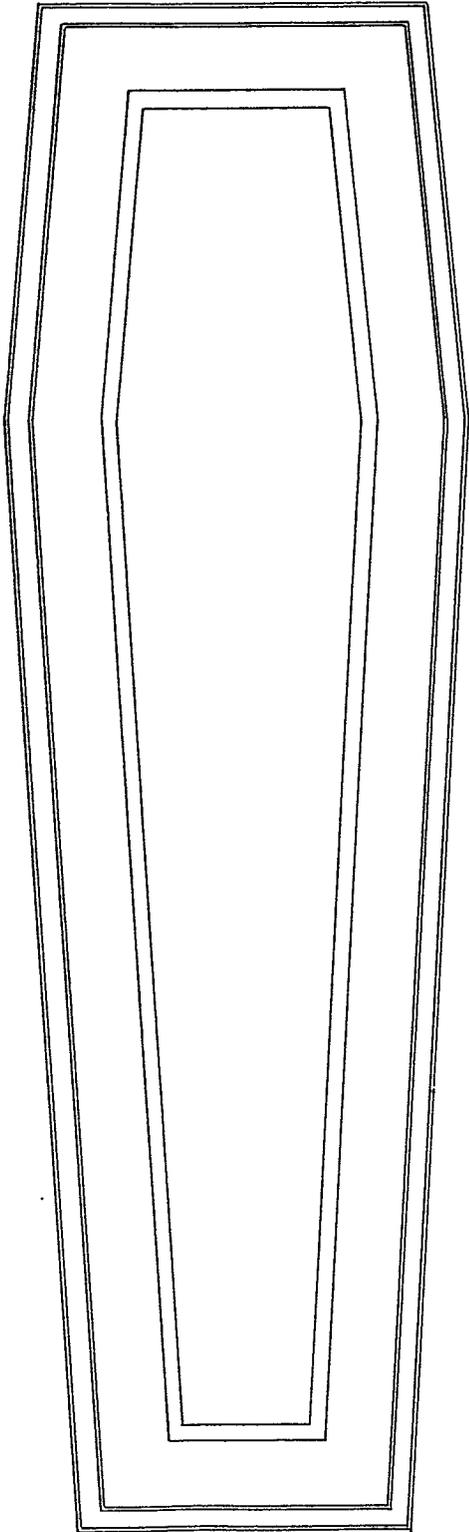
2/8



0054520

FIG. 3/B

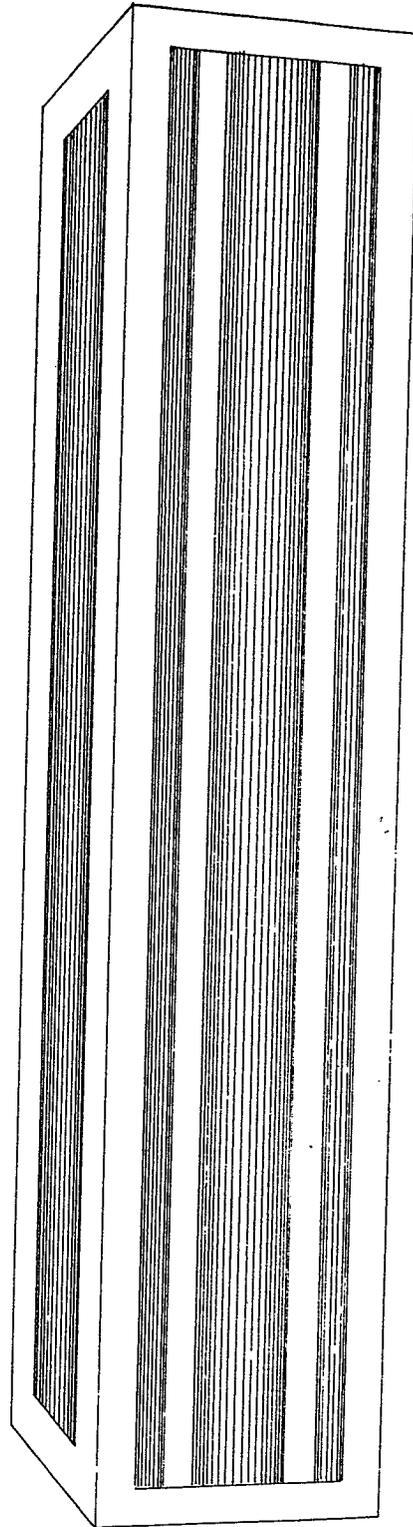
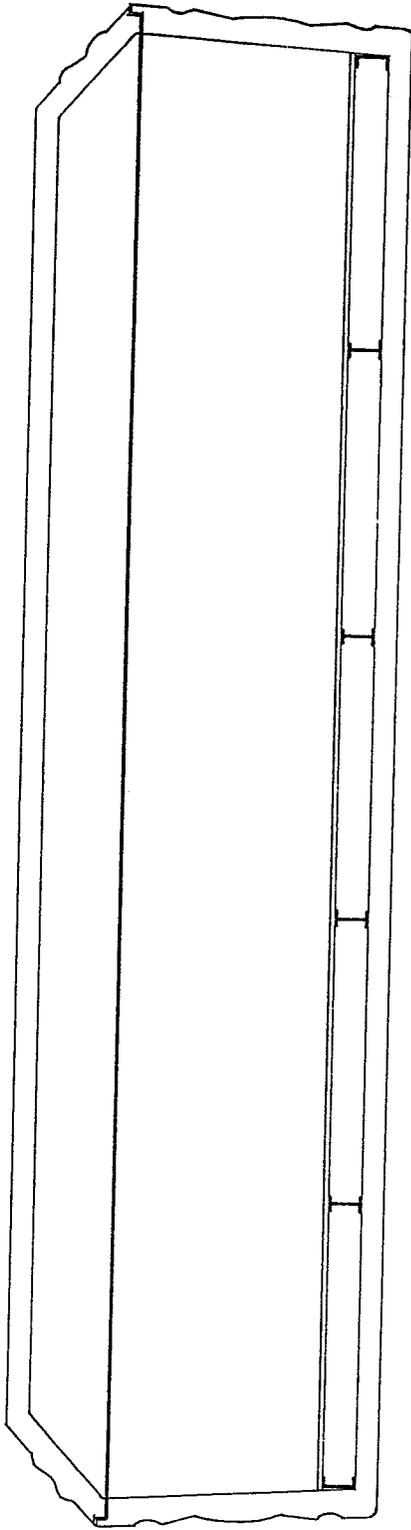
3/8



0054520

FIG. 4/B

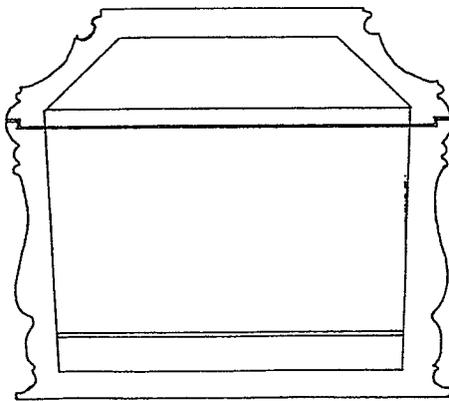
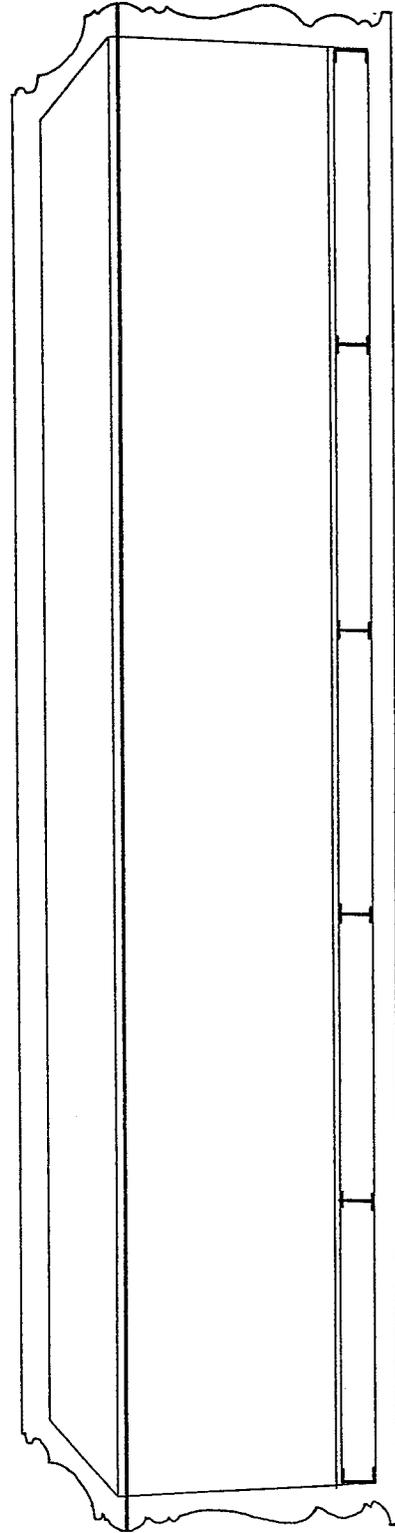
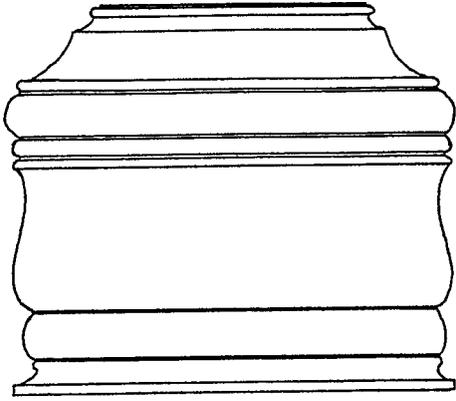
4/8



0054520

FIG. 5/B

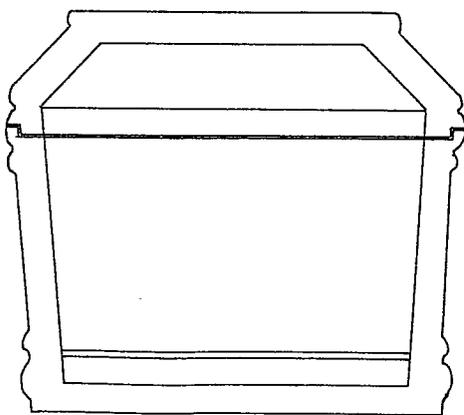
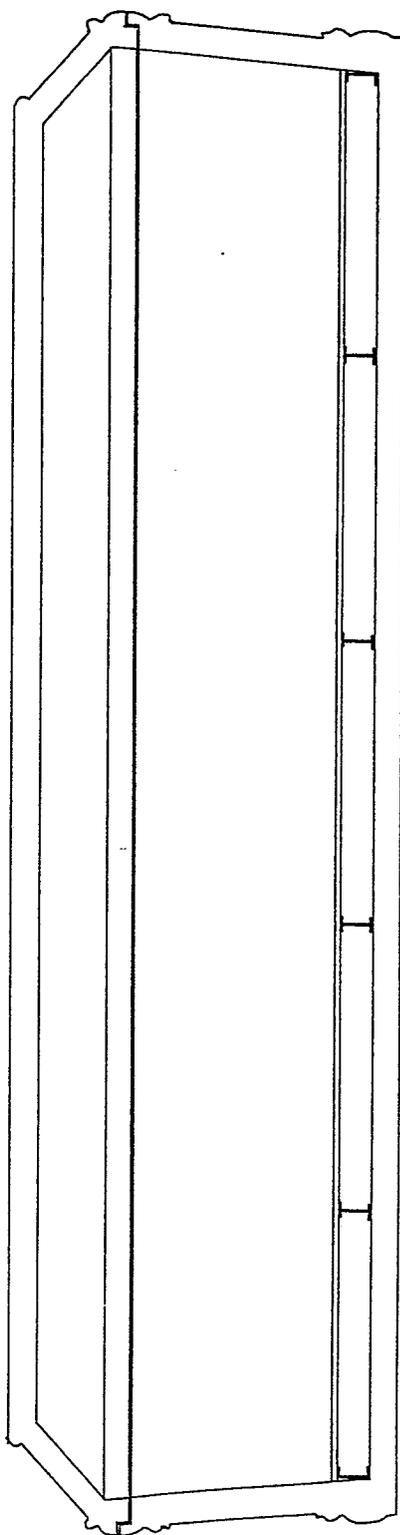
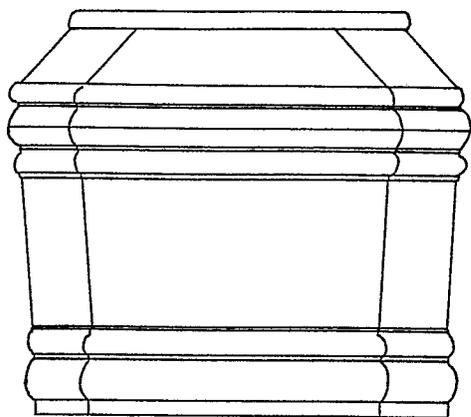
5/8



0054520

FIG. 6/B

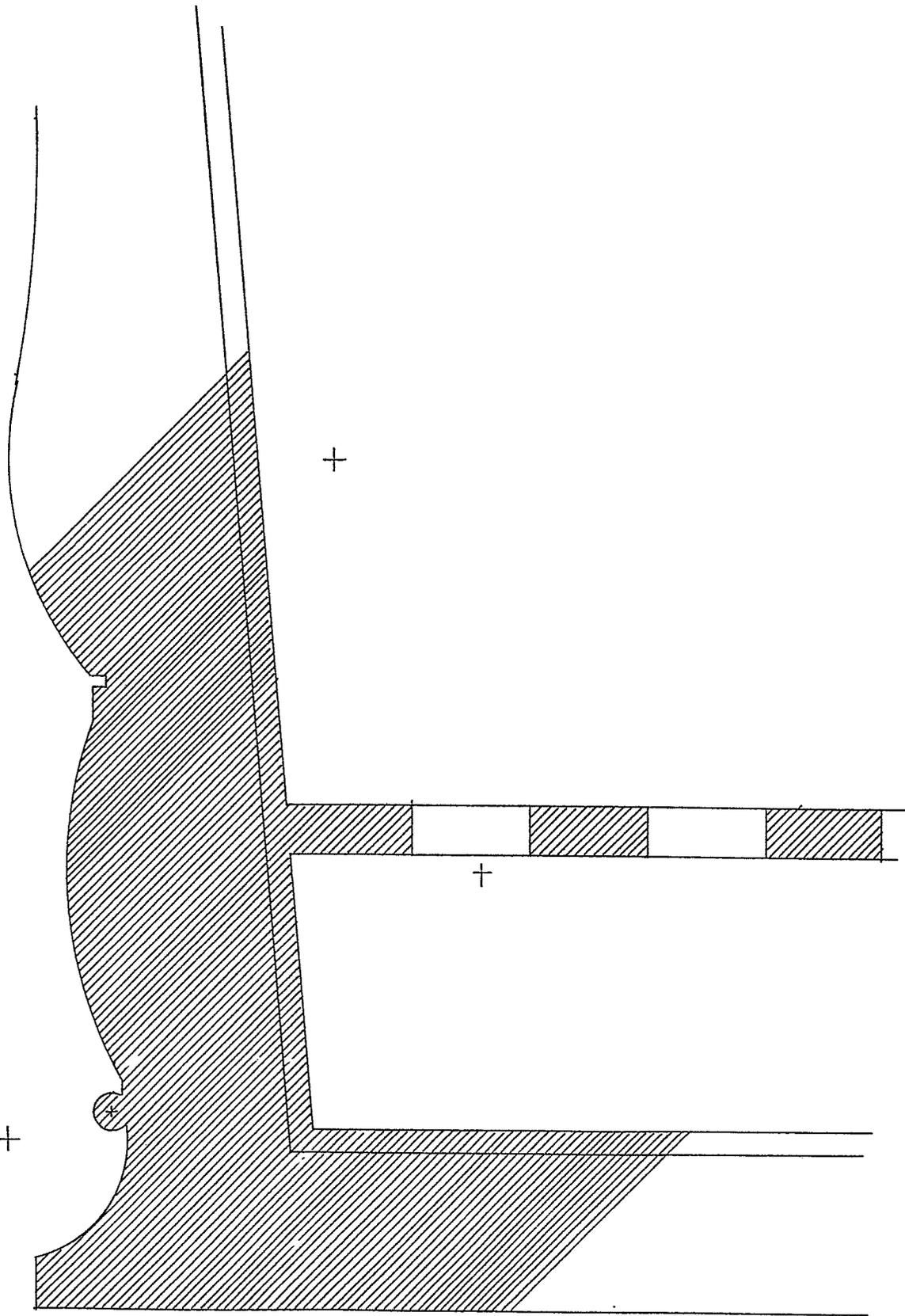
6/8



0054520

FIG. 7/B

7/8



0054520

8/8

FIG. 8/B

